

LEADER

Des financements à disposition

Le lycée de Quetigny vient d'accueillir un séminaire de LEADER France : l'occasion de rappeler le fonctionnement de cet organisme accompagnant les territoires.



Thibaut Guignard, président de LEADER France.

L'Europe investit dans les territoires ruraux : c'est un des messages que souhaite rappeler LEADER France, par la voix de son président Thibaut Guignard. Présent la semaine dernière à Quetigny, le responsable a fait la part belle au programme européen de développement local qui permet d'accompagner les dynamiques de développement de près de 3000 territoires ruraux en Europe, dont 350 en France avec le soutien des fonds

européens sur la période 2014-2020 : *«On voit souvent l'Europe à travers les complexités administratives, les réglementations sur le diamètre des fraises ou la taille de la vigne... L'Europe, ce n'est pas que des contraintes. C'est aussi des financements et des expertises bénéfiques aux territoires. Pas moins de 687 millions sont disponibles sur les territoires français. En cette période de disette budgétaire, ce n'est pas rien».*

Accompagnement assuré

Le programme LEADER est *«souvent passé sous silence»* déplore le président : *«le jour de l'inauguration d'un projet, LEADER apparaît souvent parmi les financements mais cela s'arrête souvent là, on n'en sait pas plus... Nous voulons donner de la visibilité à notre programme qui s'attarde également à l'émergence du projet, à sa réalisation et à sa montée en qualité. Des équipes techniques sont à disposition pour la partie administrative».* L'Europe est *«dans le quotidien des citoyens»* insiste Thibaut Guignard : *«nous pouvons aider une commune dans la réalisation d'une maison de petite enfance. La subvention peut par exemple atteindre 40 000 euros sur un total 150 000... Les champs d'action sont très larges. LEADER rend directement service direct aux citoyens».*

Diversification agricole et tourisme rural

Financé par le deuxième pilier de la Pac, le programme LEADER a vocation de développer tout ce qui touche à la ruralité : *«des fiches action débordent sur l'agriculture mais nous ne soutenons pas directement le développement agricole, réservé au premier pilier. On ne peut donc pas financer des bâtiments, développer l'élevage ou aider la recherche dans les grandes cultures. LEADER peut en revanche aider la diversification agricole et le tourisme rural».* En pratique, une personne ou un organisme peut directement solliciter le programme LEADER de son aire géographique : *«il n'existe pas encore de carte nationale mentionnant les différents territoires mais cela ne sera tarder. Pour l'instant, il suffit de contacter les Chambres d'agriculture ou le Conseil régional, les maires de chaque commune ont également les contacts LEADER. L'autorité de gestion est dans tout les cas la Région. Pour être éligible à une subvention, le projet doit répondre à une stratégie validée sur le plan local. Chaque territoire a ses priorités».*